



**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE  
DM-16-24, DM-17-24, DM-18-24, DM-19-24,  
DM-20-24, DM-21-24 et DM-22-24.**

**AVIS PUBLIC** est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **13 mai 2024 à 19 h**, à la salle Pavillon de l'Île, située au 480, boulevard D'Youville, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

**1. DM-16-24**

**Emplacement**

Adresse : 33, boulevard Saint-Jean-Baptiste  
Demandeur : Julie Dagenais - Architecte  
Lot : 6 508 514

**Nature de la demande**

- Permettre trois enseignes principales, soit « Kia », « Kia » et « Fichault » ainsi qu'une enseigne secondaire « Service » rattachées au bâtiment principal alors que le paragraphe a) de l'article 12.2.2.3 permet uniquement une enseigne principale et aucune enseigne secondaire pour un établissement commercial dont la superficie de plancher est inférieure à 4000 mètres carrés.



## **2. DM-17-24**

### **Emplacement**

Adresse : 35, boulevard Saint-Jean-Baptiste  
Demandeur : Julie Dagenais - Architecte  
Lots : 6 508 515

### **Nature de la demande**

- Permettre deux enseignes principales, soit « Kia » et « Occasion » alors que le paragraphe a) de l'article 12.2.2.3 permet uniquement une enseigne principale pour un établissement commercial dont la superficie de plancher est inférieure à 4000 mètres carrés.

## **3. DM-18-24**

### **Emplacement**

Adresse : 283, boulevard Kennedy  
Demandeur : Luc Rioux  
Lot : 4 709 916

### **Nature de la demande**

- Permettre qu'une piscine hors terre soit située en cour avant, excédant ainsi de 4,7 mètres l'alignement du mur de façade principale du bâtiment principal adjacent alors que le paragraphe b) de l'article 5.2.1 le prohibe.



#### 4. DM-19-24

##### Emplacement

Adresse : 422, boulevard Pierre-Boursier  
Demandeur : Erdal Biberoglu - Architecte  
Lot : 6 421 658

##### Nature de la demande

- Permettre une hauteur maximale de 18 mètres pour un bâtiment principal de la classe d'usage « Industrie légère (I1) » alors que le paragraphe c) de l'article 2.4.4.3 permet une hauteur maximale de 12,2 mètres;
- Permettre un minimum de 0 % de l'un ou l'autre des matériaux a), b), c) et e) de la classe A pour tout mur de façade donnant sur le boulevard Pierre-Boursier pour un immeuble de la classe d'usage « Industrie légère (I1) » alors que l'article 9.1.1.2.2 permet un minimum de 40%;
- Permettre un minimum de 0 % de l'un ou l'autre des matériaux a), b), c) et e) de la classe A pour tout mur de façade donnant sur l'autoroute 30 pour un immeuble de la classe d'usage « Industrie légère (I1) » alors que l'article 9.1.1.2.2 permet un minimum de 40%.

#### 5. DM-20-24

##### Emplacement

Adresse : 1000, boulevard René-Lévesque  
Demandeur : Jonathan Thériault  
Lot : 6 107 285

##### Nature de la demande

- Permettre que les allées de circulation aient une largeur minimale de 6 mètres alors que l'article 113.1.5 permet une largeur minimale de 7 mètres;



- Permettre qu'un accès menant à l'aire de stationnement soit accessible via le boulevard Primeau alors que le lot visé par la présente demande n'y est pas adjacent, contrevenant ainsi au paragraphe s) de l'article 11.1.9;
- Permettre que l'accès à l'aire de stationnement donnant sur le boulevard René-Lévesque ait une largeur maximale de 7,9 mètres alors que le paragraphe d) de l'article 11.2.2 permet une largeur minimale de 7,62 mètres;
- Permettre qu'un minimum de deux bâtiments principaux soit implanté sur le lot visé alors que l'article 13.1.2 en permet un minimum de trois;
- Permettre que deux bâtiments principaux soient implantés avec une marge avant maximale de 15 mètres alors que l'article 13.1.15 permet une marge avant maximale de 9 mètres;
- Permettre que deux bâtiments principaux soient implantés avec une marge avant maximale de 125 mètres alors que l'article 13.1.15 permet une marge avant maximale de 9 mètres;
- Permettre que le ratio minimal des cases de stationnement soit de 1,34 pour un projet situé dans la zone H-763 alors que le ratio minimal prescrit est de 1,4.

## **6. DM-21-24**

### **Emplacement**

Adresse : 1705, boulevard Ford  
Demandeur : Nathalie Dion  
Lot : 6 421 654

### **Nature de la demande**

- Permettre un accès de stationnement d'une largeur maximale de 24,63 mètres alors que le paragraphe j) de l'article 11.1.9 permet une largeur maximale de 12 mètres.



## 7. DM-22-24

### Emplacement

Adresse : 195, boulevard Brisebois  
Demandeur : Walid Nashar, chargé de projet pour le  
consortium Lambda Lainco  
Lot : 6 105 611

### Nature de la demande

- Permettre une marge latérale droite minimale de 8,7 mètres pour un bâtiment principal de la classe d'usage « Communautaire institution (P1) » alors que le paragraphe b) de l'article 2.4.4.2 permet une marge latérale minimale de 9,1 mètres;
- Permettre un minimum de 342 cases de stationnement alors que l'article 11.5.1 permet un minimum de 423 cases de stationnement;
- Permettre 2 espaces destinés à l'entreposage des matières résiduelles alors que la réglementation n'en permet qu'un;
- Permettre des allées de circulation à double sens d'une largeur minimale de 6 mètres pour un stationnement de la classe d'usage « Communautaire institutionnel (P1) » alors que l'article 11.1.6 permet une largeur minimale de 6,7 mètres.

Donné à Châteauguay, ce 24 avril 2024.

**La greffière adjointe,**

**Rebecca Monaco, avocate**

Châteauguay



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Je soussignée, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 24 avril 2024, le présent avis public concernant les demandes de dérogation DM-16-24, DM-17-24, DM-18-24, DM-19-24, DM-20-24, DM-21-24 et DM-22-24 à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 24 avril 2024, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 24 avril 2024.

**La greffière adjointe,**

**Me Rebecca Monaco, avocate**